

09 juil 2021 -15:49

Appartient à Conseil des ministres du 9 juillet 2021

Covid-19 : augmentation de l'indemnité complémentaire de crise pour certains travailleurs indépendants et conjoints aidants reconnus en incapacité de travail

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une augmentation de l'indemnité complémentaire de crise dans le cadre de la crise du coronavirus à certains travailleurs indépendants et conjoints aidants reconnus en incapacité de travail.

Un arrêté royal du 15 septembre 2020 octroie, à la suite de la pandémie de Covid-19, une indemnité de crise supplémentaire à certains travailleurs indépendants et conjoints aidants reconnus en incapacité de travail. En raison de la poursuite de la pandémie, il a été récemment décidé de prolonger cette mesure de trois mois, jusqu'au 30 septembre 2021 inclus.

Dans le cadre de la répartition de l'enveloppe bien-être, le projet prévoit d'augmenter le montant de la prestation financière de 2 % à partir du 1er juillet 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be